

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1977 :

Bois d'Olives : Mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre à la CIVIS d'un bien situé à Bois d'Olives cadastré section IE n°14 partie - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphan).

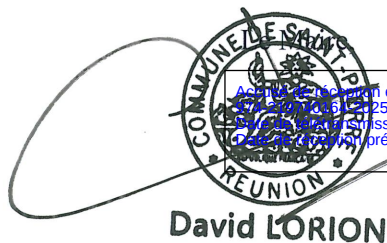
ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Assemblé en préfecture
N° 250826-41-1977-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de dépôt en préfecture : 01/09/2025

Affaire n°41/1977 : Bois d'Olives : Mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre à la CIVIS d'un bien situé à Bois d'Olives cadastré section IE n°14 partie - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée :

- VU la Délibération du 29/08/2022 affaire n°19/850 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé une nouvelle convention de mise à disposition à la CIVIS sur le bien cadastré section IE n°14 partie situé au 10 rue du Dispensaire (Bois d'Olives), à titre gratuit pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition. Les lieux étaient destinés à un appui logistique et technique dans le cadre de l'opération Alter-Vélo et 2 places de stationnement destinés à l'accueil des voitures de l'autopartage.

- VU la convention de mise à disposition signée entre la Commune de Saint-Pierre et la CIVIS en date du 27/09/2022 (réceptionné en Préfecture le 06/10/2022), qui prendra fin le 27/09/2025

- VU le courrier de la CIVIS en date du 12/06/2025 demandant le renouvellement de la convention de mise à disposition susvisée

- Considérant que ce partenariat avec la CIVIS se poursuit depuis 2019 après l'éligibilité de l'intercommunalité dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ville durable et solidaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** une nouvelle convention de mise à disposition à la CIVIS (adresse du siège social : 29 Route de l'Entre Deux BP 970, 97410 Saint-Pierre), dont les principaux termes sont les suivants :

Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficies	Adresse
Section IE 14 partie	- local de 123.59 m ² - espace destiné à l'autopartage : 2 places de stationnement de 23 m ² (11.5 x2)	10 rue du Dispensaire (Bois d'Olives) 97432 Ravine des Cabris

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable

- **durée** : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition

- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties

- **destination des lieux** : appui logistique et technique dans le cadre de l'opération Alter-Vélo et les 2 places de stationnement destinées à l'accueil des voitures de l'autopartage.

- **sécurité** : à charge pour la CIVIS de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

Condition particulière :

A charge pour la CIVIS de transmettre annuellement à la Commune son bilan d'activité.

• **DE FIXER** la redevance à **titre gratuit** compte tenu de l'intérêt général de ce service innovant dans le domaine des mobilités alternatives.

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER A SIGNER** toutes les pièces liées à ce dossier, notamment la convention afférente.

